

il écrivit aux chanoines de la cathédrale d'Ypres, qu'il étoit résolu de ne jamais envoyer ses séminaristes à Louvain. Le cardinal archevêque de Malines, auquel M. Houcke avoit aussi écrit pour lui annoncer sa promotion & lui demander des conseils, lui a fait la réponse suivante que nous transcrirons telle qu'elle est imprimée dans la gazette françoise de Maëstricht.

Monseigneur, je ne sçaurois donner d'autre réponse à votre lettre, sinon de vous informer, que j'ai déclaré déjà plusieurs fois à S. E. le ministre, de bouche aussi bien que par écrit, que les devoirs de mon ministère, les droits essentiels à l'épiscopat & ceux de mon siège, enfin la religion du serment ne me permettoient pas de concourir ni directement ni indirectement à l'établissement du séminaire-général à Louvain, au préjudice des séminaires épiscopaux; & que ce sont encore mes sentimens. Je suis.

Malines le 14 Avril 1788.

Etoit signé † J. H. Card.

Arch. de Malines.

F R A N C E.

PARIS (le 20 Avril). Le parlement remit au roi, le 13 de ce mois, ses rémontrances sur les trois objets, compris dans la réponse de S. M. du 21 Novembre dernier; savoir, „ la suppression de l'arrêté pris après la „ séance du 19 du même mois, la séance & „ l'improbation de l'usage des arrêtés sur les „ registres „. En voici la teneur.

S I R E,

La liberté publique attaquée dans son principe, le despotisme substitué à la loi de l'état,